

COVID-19

PRENONS SOIN LES UNS DES AUTRES !



INCLUSION asbl est une association belge francophone qui promeut la qualité de vie et la participation à la société des personnes avec un handicap intellectuel et de leurs proches ; tout au long de la vie et quel que soit le degré de handicap.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et de

soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'inclusion une réalité.

Notre association s'appelle Inclusion asbl.
Elle rassemble des personnes avec un handicap intellectuel,
leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.
Elle parle en leur nom.
Elle défend leurs droits.
Elle crée des services.
Elle organise des activités.
Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



INCLUSION ASBL

Avenue Albert Giraud 24
1030 Schaerbeek
Tél. : 02/247 28 19

 Suivez-nous sur Facebook, «Inclusion asbl»

COLOPHON

Éditrice responsable : Mélanie Papia | Directrice
Coordination : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/247 28 22

Graphisme et mise en page : LWS | www.lws.be

En partenariat avec

TABLE DES MATIÈRES



COVID-19 : NOUS CONTINUONS À DÉFENDRE VOS DROITS !

p. 4



ACTUALITÉS

p. 6

Covid-19 : déclaration commune sur le handicap et l'accès aux soins de santé p. 6

Un soutien, des questions... Inclusion asbl vous répond ! p. 7

Vos bons plans confinement p. 8



DOSSIER : Comprendre le Covid-19

p. 10

Des informations sur le Covid-19 p. 10

Des conseils des autres associations p. 16



CONTACTS

p. 19

COVID-19 : NOUS CONTINUONS À DÉFENDRE VOS DROITS !

En cette période de crise, Inclusion asbl continue à vous représenter. Vos nombreux appels et courriels nous éclairent sur les réalités que vous vivez au quotidien et alimentent notre travail de vigilance pour assurer que vos droits et/ou ceux de vos proches soient pleinement respectés.

Nous avons déjà attiré l'attention des administrations bruxelloises et wallonnes sur l'extrême importance :

- › de continuer à **consulter les associations et les organes consultatifs**, même (surtout !) en période de crise ;
- › de développer des **dispositifs d'urgence** pour les situations familiales les plus complexes. Des démarches sont en phase de finalisation, il est nécessaire qu'elles aboutissent rapidement ;
- › de développer, en Région wallonne, un **numéro vert pour les urgences sociales**, à l'instar de ce qui se fait déjà à Bruxelles ;
- › de **garder un lien étroit avec les bénéficiaires**, notamment des SAJA, aujourd'hui fermés. Ces personnes sont souvent très isolées et **nous demandons que des directives claires soient adressées aux services**, les pratiques étant très variables d'un service à l'autre ;
- › de **garder un lien étroit avec les personnes sous administration** des biens et/ou de la personne. Nous demandons que les administrateurs professionnels fassent preuve d'un soutien particulier en cette période difficile et prennent contact régulièrement (et gratuitement) avec leurs administrés ;
- › de prévoir des **alternatives aux transports scolaires** (à l'arrêt) alors que les établissements d'enseignement spécialisé continuent à accueillir les élèves sans solution. Un soutien aux parents en difficulté doit être apporté ;
- › de prévoir des **dérogations de sortie** pour les personnes en institution ;
- › de **faire preuve de souplesse pour les sorties des parents (à pieds ou en voiture) avec des enfants en situation de handicap**. Ils doivent sortir parfois plusieurs fois par jour dans des lieux plus éloignés de leur domicile mais qui leur garantissent la tranquillité et la distance nécessaire avec les autres personnes ;



- › de **ne pas assimiler à des congés** les jours passés en famille durant la période de crise. Certains services demandent que les absences soient couvertes par des certificats médicaux alors que les personnes ne sont pas forcément malades. Nous demandons que les administrations fassent preuve de souplesse en ce qui concerne les absences pour ne pas pénaliser les personnes le restant de l'année.

Inclusion rappelle également, avec le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées :

- › que les personnes ne doivent pas faire l'objet d'une discrimination dans le cadre de l'accès aux soins en raison de leur handicap (avis 2020/08 sur la régulation du flux des patients atteints par le Covid-19) ;
- › que les droits des personnes doivent être respectés en cette période de crise (protection des revenus, communication accessible sur le Covid-19...).

Vous avez un témoignage sur votre quotidien à nous partager ?

Vous désirez mettre en avant une problématique rencontrée ?

Contactez Thomas Dabeux,
représentant des familles d'Inclusion asbl : tda@inclusion-asbl.be.